



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Conf.10.42b
17 octobre 2011

Français
Original: Anglais

DIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Bergen, 20-25 novembre 2011
Point 19 de l'ordre du jour

REPONSE AUX MENACES CROISSANTES DUES AUX MALADIES DE LA FAUNE SAUVAGE PESANT SUR LES ESPECES MIGRATRICES

(Préparée par la FAO et le Secrétariat de la CMS)

1. Les maladies affectant la faune sauvage ont un impact important sur la santé des populations humaines, du bétail et environnementale, entraînant la perte de vies, l'appauvrissement des économies locales et une diminution de la sécurité alimentaire. Elles peuvent également avoir de lourdes conséquences sur les espèces migratrices en provoquant des décès, des blessures, une réduction de la productivité et de la compétitivité, et une plus grande vulnérabilité à la prédation et à des maladies. En outre, elles peuvent conduire à une détérioration des relations entre les populations humaines et les animaux sauvages. Il est, en conséquence, nécessaire de comprendre les causes et l'épidémiologie de ces maladies et de coordonner des réponses efficaces et rapides dans la mesure du possible.
2. Depuis son apparition en 1997 et sa réapparition en 2003, la grippe aviaire hautement pathogène (HPAI) H5N1 a eu des conséquences socio-économiques importantes, décimant la population avicole à travers l'Asie, l'Afrique et l'Europe, et causant plus de 560 cas confirmés d'infection humaine et plus de 300 décès. L'impact sur la conservation inclut la mortalité directe des oiseaux et l'impact indirect, notamment la perception négative des oiseaux sauvages, entraînant l'abattage de ces oiseaux et la destruction de leur habitat.
3. La COP8 (Nairobi, 2005) a créé une Force d'Intervention Scientifique sur la Grippe Aviaire et les Oiseaux Sauvages pour servir de réseau de coordination et de communication, pour examiner le rôle des oiseaux sauvages dans l'épidémiologie du virus HPAI H5N1 et l'impact sur la conservation, en promouvant un avis équilibré basé sur les preuves actuellement disponibles. Ce groupe a été très efficace en élaborant de multiples projets de documentation technique, en fournissant des contributions au sujet de diverses options politiques et en éduquant le public et les professionnels quant au rôle joué par les oiseaux sauvages en termes d'épidémiologie de la maladie et de ses conséquences nombreuses et variées sur la vie sauvage. Le Document PNUE/CMS/Conf.10.42a fournit une mise à jour sur la HPAI H5N1.
4. Alors que la grippe aviaire a été un souci planétaire, d'autres espèces migratrices à travers le monde ont été affectées par des maladies qui menacent leur survie. On trouvera quelques exemples ci-après :

- a) En Amérique du Nord, les chauves-souris contribuent à hauteur de 22,9 milliards de dollars US à l'industrie agro-alimentaire par le biais du contrôle des insectes et de la pollinisation. En 2006, une maladie affectant un grand nombre de chauves-souris dans le nord-est des États-Unis a été identifiée. Cette maladie, désormais connue sous le nom de Syndrome du Nez Blanc (WNS) et causée par le champignon *Geomyces destructans*, provoque une altération des schémas d'hibernation qui conduit les chauves-souris à se réveiller tôt et à mourir de faim. Jusqu'à maintenant, un grand nombre de colonies de chauves-souris a été affecté aux États-Unis et au Canada avec un taux de mortalité atteignant plus de 90 pourcent dans certains cas. Depuis 2006, plus d'un million de chauves-souris ont succombé au Syndrome du Nez Blanc ;
- b) En mai 2010 au Kazakhstan, près de 12 000 antilopes Saïga (*Saiga tatarica*) ont succombé à une maladie inconnue en l'espace d'une semaine. Une mortalité soudaine d'environ 500 individus, comparable à la précédente, a frappé la même population en mai 2011. L'évènement mortel de 2010 a représenté une perte de plus d'un tiers de la population locale d'Antilopes Saïga de l'Oural dans la zone transfrontalière entre le Kazakhstan et la Fédération de Russie. L'évènement a été associé à la pasteurellose, bien que la totalité des causes soit encore incertaine. Ces flambées récentes de maladies ont accru la pression sur cette espèce menacée dont le statut est déjà critique, chassée illégalement pour sa viande et sa corne, cette dernière étant utilisée dans la médecine traditionnelle chinoise ; et
- c) Les Gazelles de Mongolie (*Procapra gutturosa*) sont régulièrement affectées par la fièvre aphteuse suite à la poussée récente survenue en 2010, accompagnée d'une forte mortalité parallèle au sein des troupeaux. Cette maladie, qui vient s'ajouter à d'autres problèmes relatifs à la conservation, y compris la modification de l'habitat, le défrichement illicite, le changement climatique et les industries d'extraction, mettent en évidence les problèmes sérieux relatifs à la conservation et illustrent également la manière dont la transmission de la maladie parmi les troupeaux et la faune sauvage peut avoir des conséquences sur la sécurité alimentaire et la durabilité des économies locales.

5. La COP9 (Rome, 2008) a adopté la Rés.9.8 qui engageait le Secrétariat CMS et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) à convenir conjointement de la création d'une seconde Force d'Intervention (en plus de la Force d'Intervention Scientifique sur la Grippe Aviaire et les Oiseaux Sauvages) et à définir des lignes directrices pour faire face aux maladies importantes de la faune sauvage, des animaux domestiques et des personnes. La Force d'Intervention Scientifique sur les Maladies de la Faune Sauvage a été ensuite créée à Beijing, en République Populaire de Chine les 27-28 juin 2011, et le rapport de la réunion se trouve dans le document PNUE/CMS/ScC.17/Inf.13.

6. Par la Rés.9.8, le Secrétariat et la FAO étaient également priés de définir les relations entre le groupe d'étude scientifique existante sur la Grippe Aviaire et les Oiseaux Sauvages, et le groupe de travail scientifique sur les Maladies de la Faune Sauvage. Le groupe de travail scientifique sur les Maladies de la Faune Sauvage propose d'intégrer le groupe d'étude scientifique sur la Grippe Aviaire et les Oiseaux Sauvages et de la maintenir à titre de groupe de travail technique conservant sa pertinence et son importance.

7. Les Termes de Référence et le Plan de Travail du groupe de travail scientifique sur les Maladies de la Faune Sauvage sont inclus dans le document PNUE/CMS/ScC.17/Inf.13. Le groupe de travail dispose d'un site Internet < www.wildlifeandecosystemhealth.org > servant

de portail d'information et de base de travail pour tous les documents afférents au groupe de travail et permettant de rester en contact étroit avec ses membres.

8. Le groupe de travail scientifique sur les Maladies de la Faune Sauvage comprend actuellement les catégories de membres suivantes :

- a) Les Membres permanents - L'Union Africaine Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (AU-IBAR) ; les Secrétariats de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), La Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar) ; International Veterinary Student Association (IVSA) ; l'Institut Max Planck d'Ornithologie (MPI) ; Wildfowl & Wetlands Trust (WWT);
- b) Les Observateurs - L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ; l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) ;
- c) Les Partenaires - Wildlife Disease Association (WDA) ; et
- d) Les Associés nationaux – United States Fish and Wildlife Service (USFWS); Ministère australien de l'Agriculture, de la Pêche et des Forêts (DAFF); Mongolian State Central Veterinary Laboratory (SCVL); Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis d'Amérique / Animal and Plant Health Inspection Service / Wildlife Services / National Wildlife Disease Program (USDA/APHIS/WS/NWDP).

9. Le groupe de travail scientifique sur les Maladies de la Faune Sauvage a l'intention d'assister à de nombreuses conférences internationales dans le but de décrire ses activités, d'encourager la participation et de former les participants concernant le travail en cours au niveau de l'interface écosystème-cheptel-faune sauvage-humanité. Le groupe de travail scientifique continuera de tenir des réunions annuelles et, en fonction des ressources, de discuter des thèmes de travail pertinents à l'aide de téléconférences trimestrielles entre les réunions en personne.

10. Des financements sont nécessaires pour garantir la poursuite efficace du groupe de travail, incluant le site Internet, l'élaboration de documents techniques et de modules d'apprentissage sur vidéo, et la tenue d'évènements pour coordonner les efforts conjoints avec d'autres organisations internationales impliquées dans certains aspects de la vie de la faune sauvage et de la santé environnementale. Outre les téléconférences prévues à intervalles réguliers avec les Membres permanents, la Force d'Intervention envisage l'organisation d'un atelier technique pour coïncider avec la conférence annuelle de l'Association sur les Maladies de la Faune Sauvage qui se tiendra à Lyon, en France en 2012. La rencontre consisterait en des présentations techniques illustrant le concept « One Health » pour aborder les problèmes pluridisciplinaires, mais, encore une fois, cela dépendra des ressources disponibles.

11. Étant donné que de nombreux évènements de morbidité et de mortalité de la faune sauvage peuvent être provoqués par des maladies et des évènements qui ne sont pas associés à des agents pathogènes, y compris l'intoxication par les plantes, les contaminations environnementales, les catastrophes naturelles ou les autres causes non infectieuses, un effort est en cours pour relier au « Wildlife Health Event Reporter » (WHER), un système de rapport non-officiel sur la morbidité et la mortalité de la faune sauvage, pour que les évènements intéressant les membres de la Force d'Intervention soient rapportés et accroissent la sensibilisation sur les problèmes affectant couramment la santé des populations d'animaux appartenant à la faune sauvage. Ce système de rapport facilitera la signalisation rapide des

événements et servira d'outil à la communauté s'intéressant à la faune sauvage conformément au modus operandi proposé pour les Questions urgentes relatives à la Conservation (PNUE/CMS/Conf.10.38; PNUE/CMS/Rés.10.2), envisagé pour améliorer la réactivité aux urgences en matière de maladie et autres questions relatives à la conservation.

12. La PNUE/CMS/Résolution 10.22 contient un certain nombre d'actions, y compris une proposition pour modifier le nom de la Force d'Intervention en « Force d'Intervention Scientifique relative à la santé de la faune sauvage et de l'écosystème », afin de refléter le périmètre élargi des domaines de travail comme le demandent les Membres permanents. La Résolution encourage également les Parties à soutenir et à promouvoir le groupe de travail en le rejoignant à titre d'Associés Nationaux ; et de continuer d'agir en tant que facilitateur du groupe de travail en partenariat avec la FAO et avec l'engagement du Conseil scientifique de la CMS.

Action requise :

La Conférence des Parties est invitée à :

- a. Prendre note du présent document ;
- b. Tenir compte de l'avis du Conseil scientifique ; et
- c. Adopter la PNUE/CMS/Résolution 10.22 sur les Maladies de la Faune sauvage et les Espèces migratrices.